Pour être admis à l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2025, la Financière de Tubize devra être en possession de cet avis de participation, dûment complété et signé, au plus tard le 19 avril 2025. L'avis de participation doit lui être communiqué par voie électronique à l'adresse e-mail investorrelations@financiere-tubize.be.

Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2025 - Avis de participation

Le/La soussigné(e)

Nom: ……..……

Prénom: ……..……..

Adresse: ……...

Ou

Dénomination de la société: ……..……..

Forme juridique: ...…….....……

Numéro d'entreprise : ...……...

Adresse siège social: ……..……..

ici représentée par:

Nom: ……..……..…

Prénom: ……..……..

Fonction: ...……

avise la Financière de Tubize de son intention d'assister, sur place, à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 25 avril 2025 à 12 heures, au siège de la société situé à 1070 Bruxelles (Anderlecht), Allée de la Recherche 60, avec ……. [nombre] actions dont il/elle est propriétaire ou usufruiti(è)r(e) à la Date d'Enregistrement, soit le 11 avril 2025.

Fait à …….. [lieu], le …… [date]

[Signature]

Financière de Tubize SA • www.financiere-tubize.be • 1070 Bruxelles, 60 Allée de la Recherche • N° d'entreprise 0403216429
investorrelations@financiere-tubize.be • BNP Paribas Fortis - IBAN BE04 2100 0408 1631 - BIC GEBABEBB